

LA PRATIQUE CANADIENNE EN MATIERE DES TRAITES

La Section des traités est chargée des consultations juridiques sur les procédures canadiennes en matière des traités, la rédaction des textes des traités et l'interprétation des obligations assumées par le Canada en vertu des traités. Elle dresse le Registre des traités du Canada, ses dossiers sur le status de tout traité intéressant le Canada sont continuellement mis à jour. Elle s'intéresse aussi à la publication du Recueil des traités du Canada. Les services d'un expert en matière des traités ont été récemment retenus afin d'examiner les dossiers canadiens des traités et de préparer pour publication une liste de "traités canadiens en vigueur dès le premier janvier, 1979".